



PANORAMA DE PRESSE

14/02/2019 08h11

CGT

SOMMAIRE

SYNDICALISME

(3 articles)

I'Humanité

jeudi 14 février 2019

Mobilisation Huma - soutiens (1650 mots)

les messages de soutien, de solidarité et de combat Philippe Martinez Secrétaire général de la CGT ...

Page 6



jeudi 14 au mercredi 20
février 2019

Laurent Berger : « La fraternité demeure le point aveugle de la devise républicaine » (2506 mots)

La Vie. Le président de la République n'a pas répondu aux propositions que vous lui avez faites et conti...

Page 9

Challenge

jeudi 14 au mercredi 20
février 2019

FO lance sa délicate opération de reconquête (1413 mots)

Négociation sur l'assurance-chômage, réforme de la fonction publique, crise interne : depuis novembre à la tête de F...

Page 13

ACTUALITE SOCIALE

(6 articles)

I'Humanité

jeudi 14 février 2019

Des contrats précaires à la chaîne (714 mots)

Des CDD et intérimaires qui pourront se succéder sans garde-fou : la CGT dénonce au tribunal un accord de branche signé en ...

Page 18

I'Humanité

jeudi 14 février 2019

Les ruptures conventionnelles battent un nouveau record

(422 mots)

En 2018, près de 437 000 salariés ont signé ce type de rupture du contrat de travail, selon la Dares. ...

Page 20



jeudi 14 au mercredi 20
février 2019

Emploi (727 mots)

«C'est souvent au moment du licenciement qu'arrivent les problèmes. Les employeurs pensent qu'ils peuvent dire du jour au l...

Page 21



jeudi 14 février 2019

L'exécutif présente sa réforme de la fonction publique à pas feutrés (496 mots)

Un an après avoir lancé solennellement cette réforme, le gouvernement joue la prudence pour l'avant-projet de loi de «moder...

Page 23

Réforme de la fonction publique : les syndicats demandent un sursis (873 mots)

Page 24

Le gouvernement devrait présenter aux partenaires sociaux, mercredi 13 février dans l'après-midi, le projet de loi de réfo...

Assurance-chômage : syndicats et patronat proches du moment de vérité (732 mots)

Page 26

L'avant-dernière, l'avant-avant-dernière ou... la dernière ? Après trois semaines d'interruption, les partenaires sociaux se retrouve...

MOUVEMENTS SOCIAUX
(6 articles)

Brève2 1300s (178 mots)

Page 29

Syndicats Une journée interprofessionnelle le 19 mars « CGT, FO, Solidaires, Unef, UNL appellent à une puissa...

Petit commerce et grand débat, moyens de pression et grosse ficelle (876 mots)

Page 30

Le gouvernement tente par tous les moyens de reprendre la main sur les événements. Hier, le ministre de l'Économie a mis en...

Durer lead (906 mots)

Page 32

Après l'acte XIII, la grève pour étendre le mouvement ? Jaune, rouge ou bicolore, la manif montre ses limit...

lead droit de manifester (1294 mots)

Page 34

la liberté de manifester, un droit à protéger La proposition de loi dite « anti-casseurs » qui limite le dr...

contribution Celine Verzeletti CGT manifester (457 mots)

Page 36

« ils tentent de nous empêcher de relever la tête » Céline Verzeletti secrétaire confédéral...

Durer papier 2 (628 mots)

Page 37

François Boulo, l'avocat qui porte le gilet « Je n'avais jamais eu d'engagement jusque-là, même pas délégué ...

EUROPE ET INTERNATIONAL

(3 articles)

LesEchos

jeudi 14 février 2019

La Belgique frappée par une grève générale sur les salaires

(521 mots)

Fermée pour cause de ras-le-bol général. La Belgique a tourné au ralenti mercredi après le succès de l'appel à la grève, sur les sa...

Page 39

LesEchos

jeudi 14 février 2019

Un jeune sur cinq dans le monde est déscolarisé, sans emploi ni formation (663 mots)

Dans le jargon professionnel, on les appelle les NEET (« Neither in Employment nor...

Page 40



**Courrier
international**

jeudi 14 au mercredi 20
février 2019

Les arrêts maladie, seule solution pour faire grève (815 mots)

Policiers, enseignants, personnel judiciaire : les salariés polonais du secteur public revendiquent de meilleures conditions de tra...

Page 41

SYNDICALISME



CUISINE

Mobilisation Huma - soutiens

Les messages de soutien, de solidarité et de combat

Philippe Martinez Secrétaire général de la CGT

« Chers amis, je tiens à apporter tout mon soutien à *l'Huma*, le journal qui donne la parole à celles et ceux qui luttent au quotidien, dans leurs entreprises ou services, dans la cité, pour que les choses changent. Il contribue à la pluralité d'un indispensable débat démocratique trop souvent bâillonné par les détenteurs du CAC 40 et leurs amis. Ainsi peu d'autres médias laisseraient la possibilité au secrétaire général de la CGT d'être le rédacteur en chef d'un jour. En tout cas, à ce jour, seules *l'Huma* l'a fait. C'est pour que ce pluralisme et cette indispensable diversité d'opinions et d'informations perdurent qu'il faut que ce journal continue à vivre. Je ne pourrai être physiquement avec vous le 22 février à la halle Marcel-Dufrique à Montreuil, étant loin de Paris ce jour, mais j'y serai par l'esprit qui anime nos combats communs. Je joins à ces encouragements ma modeste contribution financière. La lutte continue ! Fraternellement. »

Nicolas Mathieu Écrivain, prix Goncourt 2018 pour *Leurs enfants après eux* (Actes Sud)

« Je vous adresse à tous, qui bossez pour *l'Huma*, un salut fraternel. Par les temps qui courent, d'univocité, d'arrogance et de surplomb, de brutalité et de vacillement, nous avons besoin de voix singulières. Nous manquons si cruellement de forces alternatives pour faire obstacle à la

puissance de nos mauvais maîtres. À chaque époque, des empêcheurs doivent contrarier l'état des choses. Je tâche d'en être. Et j'espère que vous resterez de ceux-là. Vous comp- tez. Avec toute mon amitié, et mon soutien. »

Richard Ferrand Président de l'Assemblée nationale

« *"Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais pour que vous ayez le droit de le dire"*, fait-on souvent déclarer à Voltaire. La phrase est en réalité apocryphe, mais elle sonne juste en ce qu'elle résume bien cet esprit des Lumières dont nous sommes les héritiers, cette pétition de tolérance dont nous avons tant besoin aujourd'hui. La liberté d'expression et la liberté de la presse, proclamées en 1789, n'étaient pas seulement des libertés bourgeoises : en les consacrant, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen nous a fait entrer dans la modernité politique. *L'Humanité* pense pas comme moi, c'est un fait ; en consultant ses archives, on trouverait sans doute des traces de nos controverses, voire quelques coups de griffes de sa rédaction. Mais cela n'a pas d'importance : *l'Humanité*, pour moi, reste d'abord et avant tout un journal, qui fait partie de notre paysage politique et ne doit pas disparaître. L'Assemblée nationale y est abonnée, comme à l'ensemble des quotidiens nationaux et régionaux français, parce que la presse d'opinion est l'oxygène de la démocratie. Nous avons besoin, pour débattre dans l'hémicycle, que les grandes questions soient aussi soulevées et examinées devant l'opi-

nion. Il y a au fond identité entre la presse libre et la République, entre le débat d'idées et le débat parlementaire, et ce n'est certainement pas un hasard si *l'Humanité* fut lancée par un député : Jean Jaurès, l'un des plus puissants orateurs de son temps, devint aussi directeur politique d'un quotidien et brillant éditorialiste pour mener partout le combat démocratique. *"Faire vivre un grand journal sans qu'il soit à la merci d'aucun groupe d'affaires est un problème difficile"*, constatait-il dès le no 1 de *l'Humanité*, le 18 avril 1904. Dans son premier éditorial, Jaurès précisait aussi le but qu'il poursuivait en fondant un journal : *"C'est par des informations étendues et exactes que nous voudrions donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger elles-mêmes les événements du monde."* Au moment où les discours simplificateurs, les mots d'ordre populistes et xénophobes envahissent le débat public, cette exigence et cet idéal demeurent d'une parfaite actualité. C'est pourquoi la presse d'opinion doit vivre, *l'Humanité* doit vivre ! J'y veillerai. »

Victor Fernandez Président de Cuba Coopération

« L'association Cuba Coopération France a toujours été très sensible à la liberté de la presse et à la diversité de son expression. Nous sommes donc très attentifs aux difficultés que rencontre le journal *l'Humanité* et souhaitons que cet organe de presse puisse poursuivre sa mission. Notre bureau a souhaité participer à vos recherches d'appuis par une participation de 1 000 euros à votre effort de

redressement. »

Dominique Vidal Journaliste et historien

« Chacun a sa raison spécifique de tenir à l'*Humanité*. Personnellement, j'en ai plusieurs. Mais une par-dessus tout : elle s'appelle Palestine. Tout commence au matin du 5 juin 1967. Sur Europe 1, Julien Besançon raconte depuis Le Caire que l'aviation d'Israël vient de détruire celle de l'Égypte. Je descends de chez moi pour me rendre à La Sorbonne et découvre, stupéfait, le titre de *France Soir* : "L'Égypte attaque Israël". Ce n'est pas, hélas, la première manipulation médiatique autour de cette guerre annoncée. Depuis des semaines, les journaux annoncent un nouveau génocide : les pays arabes, répètent-ils en exploitant les rodомontades de certains de leurs dirigeants, vont "jeter les juifs à la mer". Dans cette folle campagne de décervelage – Israël s'apprête à écraser ses voisins et à quadrupler son territoire en six jours –, seul un quotidien garde la tête froide : l'*Humanité*. Tous les jours, nous y glanons les informations et analyses nécessaires afin de militer contre la guerre et pour une paix fondée sur les droits des peuples, ceux des peuples arabes comme du peuple israélien. Des décennies durant, le quotidien communiste s'en tiendra à cette ligne, envers et contre toutes les campagnes anti-palestiniennes et anti-arabes, convaincu que l'avenir du Proche-Orient dépend de l'autodétermination de tous ses peuples. Et notamment, à partir des années 1970, celle des Palestiniens. Depuis, de la guerre de 1973 à l'invasion du Liban en 1982, de la première Intifada à la seconde, en passant par les agressions contre la bande de Gaza, l'*Humanité*, avec ses journalistes et notamment ses reporters, a permis à ses lecteurs de s'y retrouver dans l'imbroglio israélo-arabe et d'encourager

la France à peser dans le bon sens. Qui, demain, assurerait cette fonction irremplaçable, si l'*Humanité* venait à disparaître ? »

Celia Houdart Écrivain

« Je tenais à vous manifester mon soutien dans cette période d'incertitude pour votre journal. L'*Humanité* continue de tenir une place unique en France. Une voix de gauche fidèle aux idées de Jean Jaurès. Vos pages culture sont parmi les plus informées et profondes qui soient aujourd'hui. »

Thomas Portes Militant syndical

« On connaissait tous la situation financière précaire de l'*Humanité*. Pourtant, à l'annonce de la cessation de paiements du journal, j'ai ressenti un véritable choc. La première réaction est de se dire que non, ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible, non le journal de Jaurès ne peut pas disparaître. Pourtant, tout cela est bien réel. L'*Humanité* n'est pas un journal comme les autres. C'est un patrimoine de la nation. Depuis sa création, le 18 avril 1904, par Jean Jaurès, il n'a eu de cesse de porter un message humaniste et internationaliste. L'éditorial du premier numéro, rédigé par Jaurès, est un véritable joyau pour le journalisme. Le député de Carmaux indique que son journal doit être "en communication constante avec tout le mouvement ouvrier, syndical et coopératif", précisant : "Nous voudrions donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger elles-mêmes les événements du monde". D'entrée, le décor est planté. N'ignorant rien des intérêts du capital pour la presse, à savoir tenter de la mettre sous contrôle pour mieux contrôler l'information, Jean Jaurès indique que "l'indépendance du journal est entière. Aucun groupe d'intérêts ne peut directement ou indirectement peser sur la politique de l'*Humanité*". L'édito se termine par

une phrase prémonitoire : "Faire vivre un grand journal sans qu'il soit à la merci d'un grand groupe d'affaires est un problème difficile mais pas insoluble." Ce journal, que j'ai vu passer dans les mains de mon grand-père et de mon père, doit vivre. Plus que jamais, dans un monde en perpétuel mouvement, nous avons besoin d'une presse imperméable aux pressions des actionnaires. Car, il faut le savoir, l'*Humanité*, fidèle aux engagements de son fondateur, fonctionne aujourd'hui essentiellement grâce à ses lecteurs. Ici pas d'intervention de Bernard Arnault, de Xavier Niel ou de Vincent Bolloré, pour retirer un article "génant" pour les actionnaires. La devise de l'*Humanité*, "LE COURAGE, C'EST DE CHERCHER LA VÉRITÉ ET DE LA DIRE", doit continuer de raisonner. Un exemple, quel autre journal aurait révélé que la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, s'était enrichie de plus d'un million d'euros en spéculant sur des licenciements quand elle travaillait chez Danone ? C'est dans ce journal que j'ai écrit mon premier article dans la rubrique "Libres Échanges". C'est dans ce journal que j'ai pu découvrir les mensonges concernant le traité de libre-échange en 2005. C'est dans ce journal que je découvre, chaque jour, les visages de celles et ceux qui luttent et gagnent. Chaque matin, l'*Humanité* offre une bouffée d'oxygène salvatrice dans ce monde uniforme et aseptisé. C'est aujourd'hui le SEUL journal à donner la parole aux ouvriers, aux salariés, aux chômeurs. Le dernier conflit à la SNCF en est le parfait exemple. Chaque jour, l'*Humanité* nous a accompagnés dans notre combat pour le service public ferroviaire. Alors qu'un déferlement médiatique, alliant mensonges et insultes, se déversait sur nous, l'*Humanité* et ses journalistes n'ont pas hésité à nous donner des tribunes pour nous exprimer. Ils ont été, chaque jour, à nos côtés pour comprendre, décrypter et expliquer notre mobili-

sation. Plus qu'une question économique, *l'Humanité* doit vivre pour que vive le pluralisme, pour maintenir l'indépendance de la presse face au pouvoir de l'argent. Ce journal, mon journal, notre journal doit vivre. Il faut le préserver, le sauvegarder et le

développer. De l'ode à la paix de Jaurès en 1914 au décryptage du traité constitutionnel en 2005, en passant par les campagnes de libération pour Nelson Mandela, Mumia Abu-Jamal et Salah Hamouri, *l'Humanité* a marqué des générations entières.

Une grande soirée de mobilisation et de solidarité pour *l'Humanité* aura lieu le vendredi 22 février... J'y serai. Que vive *l'Humanité*. » ■



LE CHOIX DE LA VIE - « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » : PENDANT TROIS SEMAINES, LA VIE DÉCLINE LA DEVISE DE LA FRANCE. ET SI LA DERNIÈRE VALEUR DE CETTE TRINITÉ DE MEURAIT LE POINT AVEUGLE D'UNE RÉPUBLIQUE EN CRISE ?

Laurent Berger : « La fraternité demeure le point aveugle de la devise républicaine »

Dans un entretien à La Vie, le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, dénonce la loi anti-casseurs, « porte ouverte à l'arbitraire ».

La Vie. Le président de la République n'a pas répondu aux propositions que vous lui avez faites et continue d'ignorer les syndicats. Qu'en pensez-vous ?

Laurent Berger. Je ne suis ni un opposant ni un partisan d'Emmanuel Macron. Je suis un syndicaliste, donc je refuse de faire de cette question une affaire personnelle. Les véritables enjeux sont la justice sociale et fiscale, le combat contre les inégalités, la démocratie qu'il faut remettre debout. Le vrai sujet, c'est l'état de notre pays, fracturé par des inégalités territoriales, fiscales et sociales, divisé par des oppositions extrêmement dures et l'incapacité à se parler correctement et sereinement, à poser des arguments avec nuances et reconnaissance de la légitimité de son interlocuteur. On n'arrive plus à faire ça. C'est grave.

Avez-vous tout de même des contacts avec le gouvernement ?

L.B. Oui, et lors de la rencontre avec le Premier ministre Édouard Philippe, nous avons fait entendre les revendications de la CFDT pour une vraie transition écologique et pour des mesures sociales en termes de pouvoir d'achat ou de lutte contre la pauvreté. Les personnes les plus en difficulté sont les grandes absentes de ce débat. Si on peut se battre pour mieux articuler la démocratie représentative, élective, qui a une pleine

légitimité, avec la démocratie participative, qui correspond à une vraie aspiration des citoyens, on le fera. Mais qu'on n'oublie pas, au milieu de tout cela, qu'il y a une démocratie sociale qui permet de faire acter les compromis dans une société qui en a bien besoin. Notre pays souffre d'un rapport interpersonnel d'un président avec le peuple. Tout ne devrait pas tourner autour du président de la République. Si on veut reconstruire du commun, redonner du sens, rebâtir un projet de société - car on en est là aujourd'hui -, on a plutôt besoin de débats d'idées, pour se projeter dans l'avenir, plutôt que d'être dans une attente exagérée à l'égard d'un homme, quel qu'il soit.

Face au rapport direct qui se met en place avec les « gilets jaunes », comment vivez-vous, en tant que syndicaliste, cette place des corps intermédiaires, qui semble remise en cause, ou du moins bousculée ?

L.B. Je crois que la défiance du gouvernement, qui est une réalité depuis le début de ce quinquennat, s'appuie sur une défiance de la société envers les corps intermédiaires, qu'ils soient politiques - avec un taux de confiance de 9 % -, syndicalistes - avec un taux de 27 % - ou médiatiques - avec un taux de 23 %. Toutes les institutions sont touchées. Quand on dirige un pays, on a deux options : soit on surfe sur cette vague de défiance, soit on essaie de restaurer la

place des corps intermédiaires dans ce qui est leur utilité, c'est-à-dire de regrouper des gens qui partagent des valeurs et des intérêts, qui sont capables de délibérer entre eux, de fixer des propositions, de les hiérarchiser et de s'engager lorsqu'il est question de les défendre. Notre société est traversée de trop d'intérêts divergents pour qu'on fasse l'économie de la démocratie sociale. Je ne parle pas que de la CFDT : quand on est bénévole dans une association de lutte contre l'exclusion, militant de l'accueil des migrants, d'une association qui représente les intérêts des consommateurs, des habitants, des citoyens, on ne peut que vivre très mal cette impression de passer sous les radars parce qu'on gêne.

Que faut-il faire pour changer la donne ?

L.B. Si une société se résume à un rapport direct du peuple avec ses dirigeants, elle se dirige vers l'autocratie. Surtout, une société qui nie la complexité et la diversité des corps intermédiaires ne peut pas trouver les compromis qui permettent de construire du commun. Ces coups de pression successifs rendent notre pays ingouvernable et le font ressembler à un bateau ivre. Avec le phénomène des « gilets jaunes », certains semblent subitement découvrir que la France va mal. Nous, nous le savons depuis des années. Lorsque nous avons écrit une première lettre

ouverte au président de la République, en mai 2017, nous l'avions alerté sur trois bombes à retardement : la question écologique, les inégalités et la crise démocratique. On a eu l'impression de prêcher dans le désert. Maintenant, on y est.

Comment la CFDT est-elle présente dans le grand débat national ?

L.B. Nous menons des initiatives partout en France, dans les régions, dans les entreprises. J'étais à Cholet (49) il y a quelques jours. Pour aider nos équipes à organiser leurs propres débats, nous avons réalisé un kit d'animation, reprenant notamment les principales propositions de la CFDT. On prend notre part dans le grand débat. Il y a un besoin d'expression, et ça a plutôt l'air de fonctionner. Plein de discussions ont lieu au-delà de celles qui sont médiatisées. Tant mieux, ça bouillonne. Les thèmes qui reviennent le plus sont ceux du pouvoir d'achat, de la mobilité, du service public et du besoin de considération, avec la volonté d'être écouté. Les questions institutionnelles n'arrivent que bien après. Le problème, c'est de savoir ce que ça va donner. C'est l'élément essentiel.

Justement, vos expériences précédentes de dialogue et d'échange avec le gouvernement vous rendent-elles optimiste sur l'issue de cette crise ?

L.B. C'est difficile à dire. On ne veut pas dire que ça ne marchera pas, mais nous avons quelques doutes... Depuis des mois, nous appelons à un « Grenelle du pouvoir de vivre ». Pourquoi parle-t-on du « pouvoir de vivre » ? Parce que cette notion intègre celle du pouvoir d'achat. C'est important, la question des salaires, mais il y a aussi la question de la consommation d'énergie, de la mobilité, de la possibilité de vivre dans un environne-

ment sain, de l'accès à la culture... La transition écologique ne doit pas être oubliée. C'est une aspiration très profonde de beaucoup de nos concitoyens. Sans compter la question du vivre ensemble et celle de l'accès aux services publics. Il faut construire des solutions concrètes, à hauteur d'homme et de femme. Pourvu que le gouvernement ne se lance pas dans un tour de passe-passe et réponde vraiment aux aspirations du pays. Il y a une question de sens. Où est-ce qu'on va ? Quel modèle, quel projet de société ? C'est un point aveugle du gouvernement actuel. On ne remettra pas du commun si on ne sait pas où on va. Or, depuis un an et demi - et même sans doute un peu plus - la seule logique est budgétaire. Certes, il ne faut pas faire n'importe quoi, mais cette logique n'est pas suffisante pour créer un élan collectif.

Votre sentiment sur la loi anticasseurs ?

L.B. Commençons par être clair. Les violences exercées à l'égard des policiers sont inacceptables. Ces agents de service public sont sur le terrain depuis plus de trois mois pour faire face à des gens qui n'ont qu'une envie, c'est de casser, de mettre à mal et d'ébranler la démocratie. Il n'y a pas d'ambiguïté à avoir là-dessus. Et évidemment, s'il y a des choses répréhensibles faites par les policiers, ça mérite qu'il y ait enquête, sanction, condamnation. Cela étant, nous sommes en désaccord total avec cette loi dite anticasseurs, qui donne la possibilité à des préfets d'interdire à des gens de manifester. Une telle décision ne peut être prise que par la justice. Quand on donne à l'administration la possibilité d'interdire à quelqu'un de descendre dans la rue, on commence à tomber dans un cycle très dangereux, même avec un gouvernement démocratique. C'est la porte ouverte à l'arbitraire. Le droit de manifester est un droit fondamen-

tal qui ne peut être remis en cause. Il faut toujours être très prudent quand on touche aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité.

Être devenu le plus grand syndicat de France, cela vous donne-t-il plus de force pour vous faire entendre ?

L.B. Il faudrait poser la question à nos interlocuteurs. Cette première place nous donne beaucoup d'énergie. C'est la reconnaissance du travail que font les militants tous les jours sur le terrain, dans les entreprises et dans les administrations. Mais ça ne résout rien en soi, ni les questions internes qu'on doit sans cesse se poser, sur l'adhésion des salariés à nos idées et à nos propositions, ni les problèmes qui sont posés à notre pays et au monde du travail. Cette progression de la CFDT nous oblige à mieux faire notre boulot de syndicaliste et à obtenir davantage de résultats.

La Vie a récemment publié un entretien croisé entre Véronique Fayet, du Secours catholique, et Geoffroy Roux de Bézieux, du Medef. Ce dernier a beaucoup parlé d'efficacité économique. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

L.B. Pour fonctionner, une entreprise doit être juste et considérer à leur juste valeur ceux qui en font partie. La question de l'efficacité économique, comme celle de la compétitivité, n'est pas un gros mot pour nous. Mais on ne peut pas diriger une entreprise ou même gouverner un pays simplement avec des ambitions budgétaires et des promesses de sueur et de larmes. Ça ne marche pas. Pour l'Europe, la règle des 3 % de déficit budgétaire peut avoir quelques vertus, mais ça ne crée rien de commun et ça n'offre aucune ambition collective. L'efficacité d'une société repose sur sa capacité à protéger et à intégrer les plus pauvres et les plus fra-

giles. Et dans ce domaine, on le voit bien, deux conceptions s'opposent. Il y a ceux qui croient à la « théorie du ruissellement », qui pensent que les riches peuvent tirer une société vers le haut. C'est un leurre. Moi, je crois plutôt qu'il faut aider les personnes en difficulté et les aider à sortir de la précarité. C'est bien plus efficace pour la cohésion sociale et pour le développement d'un pays. De la même manière qu'il ne faut pas opposer justice et efficacité, il ne faut pas opposer les réalistes et les utopistes. En ce qui nous concerne, à la CFDT, nous sommes totalement réalistes sur les enjeux économiques, tout en affirmant qu'une société ne fonctionne pas si elle n'est pas juste et fraternelle.

Assumez-vous une part d'utopie dans votre action ?

L.B. Bien sûr, surtout s'il s'agit d'une utopie mobilisatrice ! Je ne suis pas de ces gens qui, tant qu'ils n'ont pas atteint leur monde idéal, considèrent qu'on ne fait rien de bien. Je suis pour un projet, une ambition collective, que l'on construit pas à pas, à travers des compromis. Ensuite, on peut repousser les frontières et tenter d'aller plus loin. Je ne suis pas non plus de ceux qui disent que tant que le bonheur absolu pour tout le monde n'est pas atteint, il n'y a rien de bon. Ce n'est pas vrai. Ce raisonnement ne conduit qu'à la désespérance et à la démobilisation. Promettre un grand soir qui n'arrive jamais, c'est continuer d'être consentant face aux inégalités et aux injustices.

La fraternité, pour vous, est-ce une utopie ?

L.B. Ah non, heureusement ! Le mouvement actuel montre qu'il y a besoin de liens et de considération. Mais la fraternité est à l'oeuvre, tous les jours. La liberté, on peut légiférer, bien ou mal d'ailleurs, mais on peut,

donc on en parle beaucoup. L'égalité, on en parle aussi. On ne légifère pas toujours bien, mais ce thème demeure très présent dans le débat public. La fraternité reste le point aveugle de notre devise républicaine, parce qu'il est difficile de légiférer dans ce domaine. On peut agir pour la fraternité, créer les conditions d'une société plus fraternelle. Tous les jours, dans les lieux de travail et autres, il y a des gens qui entretiennent des relations construites, qui ont de la considération, qui se respectent. L'engagement collectif est source de fraternité. Dans une organisation comme la CFDT, il y a du débat, de la confrontation d'idées, mais il y a beaucoup de fraternité, beaucoup de convivialité. C'est la même chose dans les associations locales que j'ai fréquentées, sportives, d'aide aux devoirs, de lutte contre l'exclusion. Pour moi, c'est ça, la fraternité, cette capacité de créer du lien, de vivre les uns avec les autres.

Est-ce à dire que les deux premières valeurs républicaines dépendent de l'État et la troisième des citoyens ?

L.B. La liberté et l'égalité sont aussi des questions de citoyens. Moi, je ne crois pas à l'État surpuissant. Ce qui me conduit dans la vie, c'est que je considère que les uns et les autres avons du poids, nous avons un rôle à jouer dans ce qui peut arriver. C'est ce qui est fabuleux, même si c'est flippant à certains moments (*rires*). De l'autre côté, la fraternité dépend aussi de l'État, dans la considération qu'il porte aux citoyens, dans les paroles exprimées. C'est très important. Regardez ce qui fait qu'un maire d'une commune moyenne est souvent réélu : sa capacité à regarder les gens. C'est tout le problème des réseaux sociaux : aujourd'hui, on peut insulter la terre entière sans avoir à dire qui on est. L'anonymat va souvent de pair avec le mépris de l'autre.

Ça ne sert pas la fraternité.

Pensez-vous que le phénomène des « gilets jaunes » soit une chance pour la fraternité ?

L.B. Sur les ronds-points, il y a eu un certain nombre de liens et de considérations des uns et des autres qui ont joué un rôle important. À ceux-là, je dis : « *Investissez-vous dans du collectif, soit pour revendiquer comme vous l'avez fait, soit pour construire des choses en commun avec d'autres.* » Il faut passer de la colère à l'engagement. Mais je n'oublie pas que ce mouvement est aussi porté par des soubassements réactionnaires, extrêmes, violents, antidémocratiques, racistes, antisémites, homophobes, etc. Et ça, il faut le dire. La fraternité, pour le coup, ce n'est pas d'être obligé de crier un slogan qu'on nous oblige à répéter, ou de revêtir un gilet pour passer un barrage si on n'a pas envie de le faire. Plusieurs locaux syndicaux ont été attaqués ces dernières semaines par des « gilets jaunes » nous traitant de « *traîtres* » ou de « *collabos* ». Les militants de la CFDT n'ont pas attendu les « gilets jaunes » pour s'engager et vivre cette fraternité.

Quand le pape François place la question écologique sous ce thème de la fraternité et de l'interdépendance, ça vous parle ?

L.B. Dans l'humanité, ce qu'il y a de plus parlant, c'est quand même le bien-être et le bien-vivre ensemble. Nous ne pourrions jamais construire une société juste et bienveillante si nous laissons notre environnement se dégrader. Il n'y aura pas de travail, il n'y aura même pas d'humanité sur une planète morte. La transition écologique est d'abord une question de responsabilité individuelle et collective, et de capacité à se fixer des objectifs. Quel monde voulons-nous laisser à nos enfants ? C'est la ques-

tion que pose le pape dans l'encyclique *Laudato si'*. Il invite à construire un projet de société qui ne soit pas soumis aux intérêts écono-

miques et financiers, mais qui soit basé sur notre humanité commune et sur ce qu'il y a de plus humain en nous. C'est peut-être ça, la fraterni-

té... ■



RENCONTRE AVEC YVES VEYRIER, LE 22 JANVIER, À PARIS.

FO lance sa délicate opération de reconquête

Négociation sur l'assurance-chômage, réforme de la fonction publique, crise interne : depuis novembre à la tête de Force ouvrière, ce militant discret tâche de se démarquer de ses prédécesseurs.

De l'ombre à la lumière. Yves Veyrier, 60 ans, est devenu il y a trois mois le nouveau visage de Force ouvrière, troisième syndicat de France. « *Je suis ni un clone de Jean-Claude Mailly ni celui de Pascal Pavageau* », lance-t-il dans son bureau avec vue sur Paris. Cet homme discret, ingénieur météorologue de formation, est investi d'une double mission périlleuse : restaurer l'image du syndicat écornée par le scandale des fichiers, qui a conduit à la démission de Pavageau, et apaiser les dissensions internes entraînées par le positionnement conciliant de Mailly, autre ex-numéro un, sur les ordonnances travail en septembre 2017.

« Nouvelles façons de militer »

« *Force ouvrière a traversé une vraie crise, personne ne peut le nier, poursuit-il. Mais il faut aller de l'avant. J'ai l'ambition de moderniser l'organisation en augmentant le nombre d'adhérents et en développant les implantations dans les entreprises. Et il faut inventer des nouvelles façons de militer.* » Arrivé par la petite porte au poste de numéro un, celui qui a pris sa carte à FO il y a trente-cinq ans martèle qu'il n'est pas un bouche-trou : « *Je ne suis pas un secrétaire général de transition.* »



Pour imprimer sa marque, il a choisi de revenir aux fondamentaux. Avec lui, pas question de verser dans les petites phrases, chères à Pavageau : « *Faire du buzz pour le buzz, c'est comme attirer la lumière sur une coquille vide. Ce n'est pas productif et ça ne dure pas* », juge-t-il sévèrement. Son créneau : labourer le terrain plusieurs fois par semaine pour aller à la rencontre des militants afin de ressembler les rangs. Début février, il a eu l'occasion de mettre en pratique sa stratégie de reconquête lors d'une grande marche d'une semaine entre Le Havre, ville du Premier ministre Edouard Philippe, et Matignon. « *Matignon, rends le pognon* », c'est le slogan qu'il a adopté : « *Nous voulons attirer l'attention du gouvernement et des Français sur un scandale : la fermeture des services publics de proximité comme les maternités ou les collèges* », explique-t-il. Cette marche a aussi été une façon de mettre de la distance avec la CGT, syndicat dit radical, dont l'éphémère secrétaire gé-

néral Pavageau s'était rapproché. La centrale de Montreuil a manifesté le 5 février dans toute la France sans que les principaux leaders de FO n'y prennent part.

« Réformiste dans sa pratique »

« *Mon job est de garantir l'indépendance de Force ouvrière qui est une organisation pacifiste, démocratique et républicaine* », tonne Yves Veyrier. S'il ne parle plus à Mailly, il partage sa vision d'un « *syndicalisme réformiste militant* ». Pour lui, FO « *est révolutionnaire dans ses aspirations mais réformiste dans sa pratique. Je pense que c'est par la négociation collective que nous pouvons améliorer la société. En revanche, on est exigeant et on ne signe pas n'importe quoi* ».

Cette conception du rôle des syndicats est chahutée par le mouvement des « gilets jaunes ». Les organisations de salariés seraient-elles « *ringardes* » ? Non, répond avec force Yves Veyrier : « *Que l'on arrête de dire que l'on ne sert à rien. Ce ne sont pas les "gilets jaunes" qui ont inventé l'assurance-chômage !* » Il reconnaît tout de même que le mouvement a surpris FO : « *Il nous interroge fortement car il exprime quelque chose que nous n'avons pas vu venir, avance-t-il. Il traduit le mal-être dans les territoires périurbains, où le travail est une denrée rare et où les services publics ferment les uns après les autres. Ceci étant, ce sont les violences, que je*

condamne, qui ont fait vaciller le pouvoir. »

« Entre marteau et enclume »

Mais pas question de participer au « grand débat » organisé par le gouvernement : « *Nous ne voulons pas y être associés et nous ne sommes pas des directeurs de conscience. Il appartient à chaque citoyen de décider de son niveau d'implication. Par ailleurs, Force ouvrière n'a pas vocation à débattre de*

sujets liés à l'immigration. Je déplore d'ailleurs que ce thème ait été retenu par l'exécutif. »

En ce début d'année, Yves Veyrier surveille la négociation sur l'assurance-chômage comme le lait sur le feu. « *Nous sommes pris entre le marteau et l'enclume : d'un côté, l'exécutif veut faire des économies sur le régime en rabotant les conditions d'indemnisation des chômeurs ; de l'autre, le patronat ne veut pas entendre parler d'un bonus-malus sur les contrats courts pour favoriser l'emploi durable. La voie*

pour trouver un accord est semée d'embûches. Quoi qu'il en soit, nous avons une ligne rouge : les chômeurs ne doivent pas faire les frais de cette bataille. » En ligne de mire, il y a aussi la réforme de la fonction publique, un bastion historique de FO. Ce sujet explosif devrait le pousser ces prochains mois à enfiler de nouveau ses chaussures de marche pour battre le pavé et protester contre la baisse des effectifs de fonctionnaires. ■

par Florian Fayolle

Making of

Challenges a rencontré Yves Veyrier le 22 janvier au siège de la confédération, avenue du Maine, dans le XIV^e arrondissement de Paris. Le nouveau secrétaire général se prépare à une année chargée et mouvementée.

Bernard sort les griffes



Il était à Londres, avec Geoffroy Roux de Bézieux, pour parler Brexit. Et soudain, ce 7 février, Bernard Spitz (commission Europe du Medef) s'est lancé dans le cat-tweet ! Mais pas n'importe quels chats : ces félins-là sont des « hauts fonctionnaires » logés dans les ministères britanniques comme « mice catchers ». Larry, au 10, Downing Street, Palmerston, au Foreign Office, Gladstone, au Trésor... Puis ce « coup de griffe », où un pauvre félin s'effondre contre une porte, intitulé « Si le Brexit était un chat ». Un Spitz retombe toujours sur ses pattes.

Charles et Erik soignent leur entourage



Pour la renaissance de la revue Le Spectacle du monde, qui avait disparu en 2014, Charles Villeneuve, ancienne personnalité de TF 1 aujourd'hui vice-président du groupe de presse Valmonde (Valeurs actuelles), et Erik Monjalous, son nouveau président, recevaient au Petit Palais le 7 février autour de l'exposition « Le maître de l'énigme », dédiée au peintre et sculpteur Fernand Khnopff.

S'y pressaient l'ambassadeur de France à l'Unesco, Laurent Stefanini, Francis Morel, l'ancien patron du Figaro, les financiers Jean-Luc Allavena et Jean-Marc Forneri, ou encore le haut fonctionnaire Yves de Gaulle, petit-fils et biographe du grand Charles. Ils n'auront toutefois pas eu le loisir de percer le mystère d'Iskandar Safa, propriétaire énigmatique de Valeurs actuelles, Mieux vivre et bientôt peut-être Nice Matin, ce dernier étant absent en raison d'un deuil familial.

François fait une fleur à Bernard

Bernard Arnault a pour la première fois eu droit, le 7 février, aux honneurs de la rubrique « En forme » du magazine Le Point, propriété de la famille Pinault. Ce ne sont pourtant pas les premiers résultats record que publie LVMH. Enième preuve de la réconciliation des deux grandes fortunes françaises ou façon pour

le directeur de la rédaction de marquer son indépendance ? Verdict plus tard, si l'amende du fisc italien contre Gucci de 1,4 milliard d'euros se confirme : François Pinault figurera-t-il dans la rubrique « En panne » ?

Jean-Paul recadre Marlène



L'agenda du gouvernement ne se décide pas (encore) sur le plateau de Cyril Hanouna. Le haut-commissaire à la Réforme des retraites Jean-Paul Delevoye a été très surpris d'entendre Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes, promettre sur C 8 à un agriculteur et un infirmier un rendez-vous avec lui. « Dans ma méthode de concertation, je reçois syndicats, fédérations professionnelles, groupes politiques, confie-t-il. Mais s'il s'agit de particuliers, ils seront plutôt reçus par mes collaborateurs. » Pour l'heure, il est sans nouvelle de Marlène.

Gérard et Olivier cassent l'ambiance

Ambiance « shutdown » au CSA après le 23 janvier. Olivier Schrameck avait bien organisé mi-janvier « un moment convivial » (sic) pour son départ.

Mais le jour J, il est parti en catimini. Ni courriel d'adieu, ni dernier tour de piste, abandonnant un collègue en plein renouvellement... Gérard Larcher a laissé mariner les conseillers jusqu'au 1^{er} février pour nommer « son » sage.

Hervé Godechot rejoindra finalement deux autres petits nouveaux, Roch-Olivier Maistre et Michèle Léridon. Ouf !



ATTUALITÀ SOCIALE



Des contrats précaires à la chaîne

Des CDD et intérimaires qui pourront se succéder sans garde-fou : la CGT dénonce au tribunal un accord de branche signé en catimini. Explications avec son avocate.

Que représente l'intérim dans la métallurgie ?

Marie-Laure Dufresne-Castets Je plaide dans la métallurgie et beaucoup dans l'automobile, et je suis confrontée à des chiffres invraisemblables qui ne cessent de me surprendre. En quelques années, à Renault Flins, nous sommes arrivés à 75 % d'ouvriers intérimaires sur les chaînes ! Il s'agit d'emplois permanents destinés à l'activité normale de l'entreprise et qui sont occupés par des intérimaires. Renault, comme PSA et d'autres n'ont cure de l'interdiction de principe de permettre d'utiliser des intérimaires sur des postes permanents. Ces emplois correspondent à des postes précis sur la chaîne, qui ne doit pas tourner avec des intérimaires. Mais la fraude se fait de toute part. L'enjeu est donc de taille. Si on veut que la précarité soit le principe, il faut le dire franchement, car c'est bien ce qu'organise ce type d'accord.

Qu'autorise donc ce fameux accord signé le 29 juin 2018 par les organisations UIMM, CFE-CGC, FO et CFDT de la métallurgie ?

Marie-Laure Dufresne-Castets Les ordonnances Macron ont permis une adaptabilité des règles par voie d'accord. Mais une adaptation, c'est une légère modification, pas une suppression. Là, la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT s'aperçoit qu'on supprime le délai de carence pour la quasi-totalité des cas

de CDD (sauf un seul cas qui ne concerne que les cadres) et dans tous les cas pour les ouvriers de la métallurgie, CDD et intérimaires. On ouvre ainsi la porte à la précarité de manière totale. Le délai de carence existe, notamment, pour qu'on ne profite pas du motif de l'accroissement temporaire d'activité pour faire se succéder sur un même poste des contrats précaires. Dans l'accord, ça a été évacué. Le délai de carence était un verrou et les signataires le font sauter. Avec ce garde-fou, un intérimaire peut faire requalifier son contrat en CDI quand il y a non-respect du délai de carence, si le motif est illicite. Ou toutes les fois qu'il occupe un poste permanent destiné à l'activité normale de l'entreprise. C'est la base. On voit quelle politique est mise en œuvre : une politique de précarisation à tout va et qui vise particulièrement les emplois les moins qualifiés.

L'existence de ce verrou permet-elle pour un intérimaire d'exercer facilement son bon droit de faire requalifier son contrat en CDI ?

Marie-Laure Dufresne-Castets C'est très difficile. La charge de la preuve lui incombe : c'est à lui de montrer qu'il occupe un poste permanent. Par ailleurs, compte tenu de l'état de l'emploi, aller en justice est redoutable. Il y a ces listes que personne ne connaît et dont les employeurs jurent qu'elles n'existent pas... mais nous savons bien, nous, que les intérimaires qui sont allés en justice ne

sont plus employés par la suite. Nous les avons rencontrés personnellement. Les boîtes d'intérim sont les prestataires des grosses entreprises et travaillent main dans la main.

Qu'allez-vous argumenter au tribunal de grande instance de Paris le 19 février ?

Marie-Laure Dufresne-Castets Le principe, qui reste inscrit dans le Code du travail, c'est l'interdiction d'employer du personnel intérimaire sur un poste permanent. La suppression du délai de carence porte atteinte à l'application du principe. L'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) le nie. Le principe serait d'après elle venu bien après le délai de carence. C'est un argument à la limite du ridicule : un principe qui viendrait après le moyen d'appliquer le principe ! C'est une logique peu rationnelle. Nous reprenons l'historique du principe qui avait pour idée de conserver le CDI comme étant le principe. Le principe est né d'abord et les méthodes avec. Cette mise en cause du principe rend l'accord illicite. Ça apparaît comme une évidence du point de vue juridique : le bon sens au coin de chez nous ! Ce qui est intéressant, c'est que l'UIMM ne fait jamais mention des intérimaires dans ses conclusions. Il ne parle que du CDD. Or les intérimaires sont au cœur du débat. C'est frappant comme méthode de défense : ils se situent juste à côté du droit. Si le délai de carence n'était pas essentiel pour respecter le prin-

cipe, pourquoi l'UIMM s'acharnerait-elle à faire disparaître ce verrou ? ■

Entretien réalisé par Kareen Janselme





Les ruptures conventionnelles battent un nouveau record

En 2018, près de 437 000 salariés ont signé ce type de rupture du contrat de travail, selon la Dares.

Le nombre de ruptures conventionnelles n'en finit pas de grimper. En 2018, cette procédure a été utilisée plus de 437 000 fois, soit une hausse de 3,9% en douze mois, selon des chiffres publiés lundi par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), la direction des études du ministère du Travail. Mis en place par le gouvernement Fillon, ce dispositif permet de rompre un CDI d'un commun accord entre patron et salarié, celui-ci ayant droit aux allocations chômage et à des indemnités de départ.

Parmi les personnes les plus concernées par une rupture conventionnelle, les employés ouvrent le bal (53%), devant les ouvriers (18%) ex aequo avec les cadres. Quant aux techniciens et contremaîtres, 11% d'entre eux ont utilisé ce mode de rupture du contrat de travail. Les indemnités de départ sont fixées selon l'ancienneté et le salaire. Dans ce système, les ouvriers et employés

sont les grands perdants avec, - respectivement, 1 128 euros et 950 euros d'indemnités de rupture, en moyenne. Ceux ayant trois ans d'ancienneté peuvent toucher, respectivement, 510 euros et 573 euros. Les cadres, quant à eux, perçoivent les sommes les plus avantageuses avec, en moyenne, 5 900 euros. Les jeunes de moins de 30 ans (26%) sont les plus nombreux à recourir à cette procédure.

Pour la CGT, des licenciements déguisés se cachent derrière l'essor des ruptures conventionnelles, - défendues bec et ongles par le Medef. « Les licenciements économiques sont remplacés par des ruptures conventionnelles moins coûteuses. Les deux tiers sont à l'initiative de l'employeur, qui met souvent la pression sur les salariés », dénonce Denis Gravouil, chargé des questions d'emploi à la CGT. Une analyse confirmée par une étude de la Dares de l'an dernier, soulignant que ce mode de rupture du contrat de travail se « serait

substitué » en partie aux licenciements économiques.

Ces profonds bouleversements pèsent sur la collectivité. En effet, en 2015, près de 262 000 personnes ont bénéficié de l'assurance-chômage suite à une rupture conventionnelle. Le montant des allocations qui leur avaient été versées représentait 5,3 milliards d'euros. Selon Denis Gravouil, aujourd'hui, « 17% des personnes indemnisées par Pôle emploi le sont après une rupture conventionnelle ».

Du côté de la majorité La République en marche, les droits des privés d'emploi sont dans le viseur. Dans un entretien au magazine Challenges, le député Sylvain Maillard a jugé que « les salariés demandent une rupture conventionnelle en anticipant un revenu de remplacement assez confortable ». ■

par Lola Ruscio





EMPLOI

Emploi

«C'est souvent au moment du licenciement qu'arrivent les problèmes. Les employeurs pensent qu'ils peuvent dire du jour au lendemain à leur salariée qu'elle arrête : sans préavis ni indemnité de licenciement», souligne Danièle Journo, responsable de l'antenne CGT des salariés du particulier employeur des Alpes-Maritimes. D'autres proposent, voire imposent, de faire effectuer le préavis pendant les congés payés. Si cette option est légale, elle n'en est pas moins préjudiciable pour l'employée, qui voit l'ouverture de ses droits à Pôle emploi décalée.

Présenté depuis près de trente ans comme un véritable gisement d'emplois, le secteur des services à la personne n'offre pourtant que peu de perspectives d'évolution professionnelle pour les salariés qui y exercent, en très grande majorité des femmes (en 2015, elles représentaient 87,3 % des effectifs du secteur). Les temps partiels sont très fréquents, ne permettant pas de dégager un revenu suffisant pour vivre. L'ancienneté y est à peine prise en compte et encore s'agit-il de celle cumulée chez un même employeur. À chaque contrat, la salariée repart de zéro. Les salariées de ce secteur, dont la moyenne d'âge avoisine 46 ans, sont aussi confrontées à la variété des statuts. Si l'emploi direct reste majoritaire (65 % des salariés en 2014), il est aussi possible de travailler pour une association ou une entreprise prestataire. Au cours d'une même journée, une personne peut ainsi relever de deux conventions collectives. Des salariées se voient même désormais «proposer» de basculer vers le statut

d'autoentrepreneur, perdant ainsi toute protection sociale.

« retour des domestiques »

De nombreux employeurs individuels peinent à avoir conscience qu'ils sont patrons et qu'ils ont de ce fait des devoirs et leurs salariées des droits. «Le suivi des congés payés est souvent très compliqué», note Nathalie Ghaffar, secrétaire générale de la CGT salariés du particulier employeur. «Ils n'ont souvent pas conscience qu'ils sont, comme tous les autres employeurs, tenus d'assurer la santé et la sécurité de leur salariée», observe Nathalie Morel, sociologue et coautrice du «Retour des domestiques». Le secteur des services à la personne connaît d'ailleurs un taux de sinistralité trois fois plus important que la moyenne nationale (96,4 accidents de travail pour 1 000 salariés en 2016, chiffres Ameli).

La comptabilisation des heures effectuées, et notamment les heures de présence responsable, est un sujet de conflit. Pendant celles-ci, la salariée à domicile, auxiliaire de vie ou garde d'enfant, est censée disposer de son temps pour elle-même mais doit être en mesure d'intervenir en cas de besoin. Contrairement aux heures de travail effectif, les heures de présence responsable ne sont rémunérées qu'aux deux tiers. «Certains employeurs n'hésitent pas à y avoir recours pour réduire leur facture, principalement en ce qui concerne la garde de personnes âgées. Quand on échange avec la salariée, on apprend que, pendant ce temps-là, elle ne reste pas sans rien faire mais fait du

ménage ou prépare le repas», explique Nathalie Ghaffar. «J'ai ainsi eu le cas d'une auxiliaire de vie dont l'employeur déclarait cinq heures de présence responsable sur une journée de huit heures !» À noter que, si des interventions sont plusieurs fois nécessaires pendant la nuit, même si la salariée dispose d'une chambre pour s'allonger, son temps de travail doit être compté en temps de travail effectif.

isolement

Autre stratagème utilisé par certains employeurs indécents, les pauses non rémunérées qui n'en sont pas ! «Une salariée était ainsi rémunérée de 9 heures à 12 heures puis de 13 heures à 17 heures, mais elle ne pouvait pas laisser la personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer seule et donc ne quittait pas son domicile», dénonce la syndicaliste.

Même si plusieurs organisations syndicales mènent un travail d'information et d'organisation de ces salariées, accéder à leurs droits reste difficile. L'inspection du travail ne peut, par exemple, pas pénétrer dans un domicile privé. «Il est fréquent que des employeurs n'hésitent pas à ajouter des tâches supplémentaires, demander par exemple à une garde d'enfant à domicile d'effectuer le repassage pendant que l'enfant fait sa sieste. La salariée, prise dans un face-à-face avec l'employeur, ne dispose pas de pouvoir de négociation et ne peut refuser», souligne Nathalie Morel.

Mélanie Mermoz

Depuis des décennies, les services à la personne sont présentés comme un gisement d'emplois, mais les salariées (87 % de femmes) de ce secteur largement soutenu par les pouvoirs

publics sont cantonnées à des temps partiels et se retrouvent piégées dans des trappes de précarité.

Services à la personne

des sévices aux droits
des salariées ■



L'exécutif présente sa réforme de la fonction publique à pas feutrés

Un an après avoir lancé solennellement cette réforme, le gouvernement joue la prudence pour l'avant-projet de loi de «modernisation» de la fonction publique. Présenté par le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt mercredi en conseil commun de la fonction publique et ce jeudi en conférence de presse, ce projet de loi doit être exposé fin mars en Conseil des ministres pour une adoption définitive «avant l'été», assure-t-on à Bercy.

Sauf surprise, le texte contiendra les «chantiers» lancés l'an dernier : extension du recours aux contractuels, «accompagnement» des reconversions et facilitation des «mobilités», refonte des instances représentatives du personnel... Seul le sujet «rémunération au mérite» a été un peu laissé en route : «On l'a renvoyé à la réforme des retraites», dit-on à Bercy. Face à des syndicats qui réclament le report de ce projet de réforme, l'exécutif semble s'être efforcé d'escamoter les plus gros chiffons rouges. Sur le recours aux contractuels, «il n'y aura aucun objectif chiffré, ni plancher ni plafond», indique une source proche du dossier. Plutôt qu'une liste de métiers ouverts ou fermés aux contrac-

tuels, le texte devrait énumérer les «critères» permettant de leur ouvrir un poste, «par exemple lorsque la compétence recherchée n'est pas offerte par les écoles du service public».

Même prudence rhétorique concernant les effectifs de la fonction publique. Plus question de «plan de départ volontaire», pas de mention d'un objectif chiffré de réduction du nombre de postes, alors que Macron avait évoqué le chiffre de 120 000 postes lors de sa campagne de 2017 (50 000 pour l'Etat et 70 000 pour les collectivités locales). A Bercy, on rappelle que «côté collectivités», les contrats de maîtrise de la dépense signés avec l'Etat devraient permettre déjà de «supprimer mécaniquement 12 000 ou 15 000 emplois» par an. Quant aux fonctionnaires d'Etat, le ministère table, grâce au prélèvement à la source, sur la suppression à terme «de 7 000 ou 8 000 emplois dans le recouvrement des impôts des particuliers», dit une source à Bercy.

Le texte facilitera à la fois les départs de fonctionnaires vers le privé, mais aussi leur éventuelle réintégration. En cas de restructuration de service,

un agent pourra ainsi se reconverter en entreprise tout en continuant, durant quelques années, d'engranger de l'ancienneté publique.

Sujet majeur absent du texte : la question du pouvoir d'achat, sérieusement entamé avec le gel du point d'indice et la simple «compensation» de hausse de CSG.

La semaine dernière, sept organisations sur huit ont écrit à Edouard Philippe pour réclamer la suspension du projet de loi le temps du grand débat national. «Le service public est un des grands thèmes et on nous propose une loi qui va instaurer plus de précarité. Il faut attendre ! On n'est pas à un mois près», fait valoir Luc Farre, de l'Unsa. A Bercy, on juge «fallacieuses» les raisons de cette demande et on rappelle que Dussopt a «personnellement assuré 132 heures de concertation» avec les représentants des agents. Lesquels ont déjà la tête aux prochaines hostilités : une intersyndicale est à leur agenda mardi. ■

par Lilian Alemagna et Dominique Albertini





FRANCE

Réforme de la fonction publique : les syndicats demandent un sursis

Olivier Dussopt devait dévoiler son texte mercredi ; l'exécutif reste ferme sur le calendrier

Le gouvernement devrait présenter aux partenaires sociaux, mercredi 13 février dans l'après-midi, le projet de loi de réforme de la fonction publique. Un lever de rideau et le début d'un bras de fer. Mardi, huit syndicats sur neuf ont annoncé avoir demandé au premier ministre " la suspension " de ce texte.

Alors que le grand débat est loin d'être achevé, les organisations considèrent que le moment est particulièrement mal choisi pour lancer cette réforme. " *Il y a une forme de contradiction à dire : "On lance un grand débat où l'on parlera de la réorganisation de l'Etat et des services publics" et à présenter un projet de loi sur la fonction publique avant le terme de ce débat* ", note Jean-Marc Canon, secrétaire général de la CGT fonction publique, premier syndicat du secteur. Sur le fond, " *à l'inverse des suppressions d'emplois et d'un recours accru au contrat tels qu'envisagés par le gouvernement* ", les représentants syndicaux plaident pour des créations d'emplois et " *une revalorisation salariale* ".

Ce n'est, en effet, pas la voie qu'a choisie le gouvernement. Le projet de loi qu'Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès de Gérard Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, doit présenter mercredi reprend les quatre axes de réforme annoncés en février 2018 et qui ont fait l'objet de longs mois de discussion. " *Les syndicats demandent un report de la réforme*, constate-t-on dans l'entourage de M. Dussopt. *Ils disent ne*

pas avoir été concertés alors qu'il y a eu 132 heures de concertation. Donc ce n'est pas un argument valable. Sinon, ils disent que la -concertation est stérile. " Or, " *sur l'amélioration des conditions des contractuels, la réforme reprend les revendications des syndicats* ".

Ferme sur le calendrier

Les quatre chantiers discutés depuis un an sont une remise à plat des instances de dialogue social, le recours accru aux contractuels, des plans de départs volontaires et la rémunération au mérite. Sur ce dernier thème, cependant, le projet de loi pourrait être moins allant qu'annoncé. Le gouvernement semble avoir été sensible aux arguments des syndicats assurant que cette question ne devrait pas être abordée avant la réforme des retraites. Pour ce qui est des plans de départs volontaires, l'exécutif, tout en confirmant régulièrement son objectif de supprimer 120 000 postes sur le quinquennat, préfère mettre l'accent sur l'accompagnement des fonctionnaires souhaitant changer de poste, voire quitter la fonction publique. Le texte prévoit d'autres mesures, comme la création d'un contrat de mission, la fin des régimes dérogatoires sur le temps de travail ou encore un renforcement du contrôle lorsqu'un fonctionnaire revient dans le -secteur public après une expérience dans le privé.

Dans ce contexte social tendu, le cabinet du premier ministre se montre inflexible sur les points essentiels de sa réforme mais tente de déminer. " *L'objectif est d'améliorer le dialogue*

social, de faire en sorte que le manager public ait plus de moyens pour travailler, et pour travailler mieux, rassure un conseiller. Que les fonctionnaires et leurs représentants n'aient pas peur de cette réforme ! Nous ne sommes pas dans une lubie thatchérienne. Nous ne sommes pas là pour abîmer la fonction publique. La volonté du premier ministre, qui est un fonctionnaire, est de donner les moyens à l'administration de s'adapter, de se moderniser. "

Si l'exécutif reste ferme sur le -calendrier - " *Il n'y a pas de raison de surseoir* " -, il se veut rassurant sur l'élaboration : le texte " *aura vocation à être amendé par les -organisations syndicales* ", assure-t-on chez Olivier Dussopt. De même, souligne-t-on chez Edouard Philippe, " *le grand débat doit amener de nouvelles idées, qui pourront alimenter la réforme de la fonction publique et ce n'est qu'à son terme que le projet de loi sera présenté* ". Malgré les demandes des syndicats, le texte sera soumis au conseil des ministres " *fin mars, début avril* ". L'objectif du président est que la réforme soit adoptée au premier semestre.

La CGT trouve l'argumentaire " *totallement fallacieux* ", soulignant que " *personne ne nous a jamais démontré en quoi ces réformes amélioreraient le service public* ". L'UNSA assure qu'elle fera des propositions " *jusqu'au bout* " pour essayer de modifier le projet. " *Le problème, c'est de savoir si cela sera à la marge ou sur les questions de fond* ", note Luc Farré, secrétaire général

de l'UNSA fonction publique. Les organisations devraient se retrouver le 19 février pour envisager d'autres actions. Rien n'est exclu, y compris la

grève.

**Benoît Floc'h et Alexandre Lema-
rié ■**

*par Benoît Floc'h Et Alexandre Le-
marié*





Assurance-chômage : syndicats et patronat proches du moment de vérité

Les partenaires sociaux se retrouvent ce jeudi pour une séance de négociation après trois semaines d'interruption. La clef d'un accord repose plus que jamais sur la question des contrats courts.

L'avant-dernière, l'avant-avant-dernière ou... la dernière ? Après trois semaines d'interruption, les partenaires sociaux se retrouvent ce jeudi après-midi pour une séance de négociation sur l'assurance-chômage à l'issue très incertaine. Le patronat devait remettre aux syndicats un projet d'accord - le premier - la veille au soir couvrant tous les chapitres abordés depuis le début des échanges, mi-novembre. Gouvernance, Pôle emploi, intermittents, règles d'indemnisation, emploi durable... Les libellés ne seront peut-être pas ceux-là, tout n'est pas au même niveau d'avancement. N'empêche : le sort de ce texte, et donc la possibilité - très mince - qu'un accord se dessine, repose sur la partie consacrée aux contrats courts, qui oppose les deux parties depuis des années.

Chiffon rouge du patronat

Pour freiner l'abus de CDD ou de missions d'intérim, les syndicats défendent, chacun avec leur formule, un mécanisme financier de type bonus-malus qui consiste à faire varier les cotisations chômage des employeurs en fonction de leurs pratiques en matière d'embauches. Force ouvrière, par exemple, en a dessiné une basée sur un taux pivot, et a demandé à l'Unédic d'en chiffrer les effets. Résultat avec les paramètres de la simulation fixés : 82 % d'entreprises gagnantes, contre un peu moins de 18 % perdantes.

Les confédérations ont donc applaudi quand Emmanuel Macron a affirmé, fin janvier, lors d'un débat avec des citoyens qu'il instaurerait un tel mécanisme. N'était-ce pas, après tout, une promesse de campagne ? Le patronat, pour qui ce mécanisme fait figure de chiffon rouge, a alors claqué la porte de la négociation. Pas pour longtemps : il aura suffi que le Premier ministre réaffirme quelques jours plus tard sa « confiance » dans la capacité des partenaires sociaux à trouver des solutions pour que Medef, CPME et U2P mettent fin à leur fâcherie. Presque comme si de rien n'était.

C'est toute l'ambiguïté du moment actuel de la négociation dont l'issue, du coup, est très difficile à prédire. D'un côté, le chef de l'Etat s'engage publiquement sur le bonus-malus. De l'autre, le Premier ministre renvoie à sa lettre de cadrage de la négociation (qui ne mentionne pas le bonus-malus). Entre les deux, Muriel Pénicaud navigue entre deux eaux : bonus-malus, à moins que les partenaires sociaux ne trouvent au moins aussi bien, a indiqué la ministre du Travail dimanche.

Des propositions « alternatives »

Tous les regards vont donc se tourner vers les propositions « alternatives » du patronat censées réduire la précarité professionnelle. A ce stade, il en a listé une douzaine : promotion du

CDI intérimaire, développement des groupements d'employeurs, régulation des CDD d'usage, révision des règles du temps partiel, priorité d'embauche... Tout cela sans rentrer dans le détail, et donc sans convaincre, c'est un euphémisme, les syndicats de lâcher l'instauration d'un bonus-malus. Ils le feront d'autant moins que le gouvernement leur demande d'économiser entre 1 et 1,3 milliard dans les allocations des chômeurs.

Signe de l'exaspération ambiante, Laurent Berger a haussé le ton : faute de propositions « tangibles sur la taxation des contrats courts [...] il n'y aura pas de discussion possible », a déclaré le numéro un de la CFDT la semaine dernière sur franceinfo. Après avoir cherché à gagner du temps, quitte à envisager de jouer les prolongations, syndicats et patronat s'approchent donc du moment de vérité. « Notre volonté n'est pas de procrastiner », a confirmé le président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, à l'AFP. En clair, quitte à ne pas trouver d'accord, autant le faire sans tarder.

L'Etat devrait alors reprendre la main et assumer les objectifs de la lettre de cadrage. Comment ? Peut-être en proposant aux partenaires sociaux d'ouvrir une... concertation, suffisamment étalée, compte tenu du climat social, pour que les économies sur les allocations-chômage n'occupent pas le devant de la scène ces



MOUVEMENTS SOCIAUX



SOCIAL-ECO

Brève2 1300s

Syndicats Une journée interprofessionnelle le 19 mars

« CGT, FO, Solidaires, Unef, UNL appellent à une puissante journée d'action, de mobilisations et de grève le 19 mars », ont annoncé, hier, les organisations syndicales dans un communiqué. Face « à un mécontentement social grandissant (...) dont le mouvement des gilets jaunes est l'expression récente », l'intersyndicale

veut donner « des perspectives à la mobilisation sociale ». Dénonçant les « lois portant atteinte aux libertés syndicales et de manifester », « les prix à la consommation (...) à la hausse », mais également le grand débat national, qui, selon les syndicats ne « peut ni se substituer ni contourner, encore moins être opposé aux revendications sociales et syndicales ». Une première journée lancée par la CGT, le 5 février dernier, avait rassemblé près de 300 000 manifestants dans toute la France. « Un

succès qui en appelle d'autres », s'était réjoui le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez. Les syndicats souhaitent maintenant « élargir et amplifier la mobilisation sociale », en engageant notamment « des initiatives diverses dans les entreprises, dans les services publics et en prise directe avec les salariés, les retraités, les privés d'emploi et la jeunesse ». ■

par Clotilde Mathieu





CUISINE

Petit commerce et grand débat, moyens de pression et grosse ficelle

Le gouvernement tente par tous les moyens de reprendre la main sur les événements. Hier, le ministre de l'Économie a mis en scène l'inquiétude des milieux économiques, pendant que le chef de l'État et le premier ministre, eux, tirent toujours sur la corde sécuritaire.

Le Conseil des ministres d'hier était consacré à la santé. Cela tombe bien, puisque Emmanuel Macron et le gouvernement d'Édouard Philippe, après des mois de dialogue social grippé sur fond de crise sociale, comptent s'en refaire une, en reprenant la main sur les événements. Le président de la République a d'ailleurs profité d'avoir ses ministres sous la main pour se montrer ferme : « Les démonstrations de violences doivent cesser. » Une manière de leur signifier qu'il fallait accélérer la condamnation des gilets jaunes.

Avec le grand débat national, le chef de l'État a « repris l'initiative et est sorti de la zone la plus dangereuse » pour lui, estimait mardi Bruno Castrès, du Centre de recherches politiques de Sciences-Po. Mais ces grands-messes diffusées en direct par les chaînes d'information en continu lassent à la longue le télé-spectateur : de 700 000 sur BFMTV à suivre Emmanuel Macron à Grand-Bourgtheroulde le 15 janvier, ils étaient 475 000 pour Souillac le 18 janvier, et seulement 270 000 pour le suivre à Évy-Courcouronnes le 4 février... Déjà, l'Élysée avait souhaité en changer la forme. D'où le rendez-vous avec 1 000 jeunes jeudi dernier, où l'échange plus restreint avec une trentaine de maires prévu aujourd'hui à Gargilesse-Dampierre (Indre).

La majorité

présidentielle veut en faire un « succès » populaire

Dans ce registre qui rappelle sa campagne électorale de 2017 (et prépare à peu de frais celle des européennes de mai prochain), le président de la République est à l'aise. Quant à l'autre volet du grand débat voulu par l'État, sur la plateforme Internet legranddébat.fr, la majorité présidentielle veut en faire un « succès » populaire. Répondant au député communiste André Chassaigne, qui parlait de « diversion » faute de vouloir « répondre à la colère populaire », Édouard Philippe évoquait « un acte démocratique extrêmement puissant » : « 6 000 réunions publiques qui se tiennent dans toute la France », « 800 000 contributions », « plus de 1,5 million de Français qui se sont connectés sur le site »... Reste que l'exécutif, qui s'était engagé lors de son lancement à « forger un nouveau pacte économique, social et environnemental » à partir de ces conclusions « vers la mi-mars », avant des traductions en mesure concrètes courant avril, n'en a pour l'instant tiré aucune analyse. Selon l'équipe organisatrice du grand débat interrogée par Marianne, « des prestataires doivent être désignés au plus tard ce jeudi 14 février, après avoir été auditionnés par les garants du grand débat » pour analyser les comptes rendus de réunions, les cahiers de doléances. Ils doivent « éta-

blir une carte de tous les grands thèmes que les Français ont en tête », expliquait à l'hebdomadaire Pascal Perrineau, un des cinq garants chargés de vérifier la bonne tenue du débat et ses conclusions, après que le gouvernement a volontairement écarté la Commission nationale du débat public. Ces « sages » devaient d'ailleurs dresser hier le bilan d'un mois de grand débat, finalement reporté à aujourd'hui...

En attendant de faire assaut de « pédagogie » sur la base de ce bilan, la majorité n'est pas restée inactive. Hier, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, mettait en scène l'inquiétude des milieux économiques. Il promettait « un plan d'action globale qui permettra de compléter les réponses apportées aux commerçants » et de tenir compte de « l'impact de ces manifestations sur le budget des villes ». Un plan qui sera soumis aux communes, puis transmis au premier ministre d'ici quinze jours à trois semaines, a promis Bruno Le Maire. Une réponse beaucoup plus rapide que sur le pouvoir d'achat des plus modestes. Surtout si l'on compare aux mesures déjà en œuvre depuis fin 2018 et qui « peuvent être renforcées », comme l'étalement des cotisations sociales, des exonérations, des mesures de chômage partiel (de l'ordre de 38 millions d'euros)...

La répression a causé nombre de blessures

graves et d'arrestations

Par la voix du ministre, le gouvernement n'oublie pas « les réponses sécuritaires nécessaires » aux « dégradations de commerces » et aux « pillages ». Là aussi, l'exécutif n'a pas attendu : en marge des manifestations de gilets jaunes, la répression a causé de nombreuses blessures graves et les arrestations sont allées bon train. Le premier ministre comptabilisait hier 1 796 condamnations et « 1 422 encore en attente de jugement », « plus de 1 300 comparaisons

immédiates », « 316 personnes sous mandat de dépôt »... Pourront-ils bientôt s'appuyer sur la loi dite « anti-casseurs » votée à l'Assemblée nationale par la majorité LaREM avec le soutien des « Républicains » ? Bien que le Conseil d'État se soit opposé à la mesure de « ciblage individuel de manifestants », révélait hier RTL, les députés LaREM membres de la commission des Lois sont passés outre. Un fait inédit qui montre combien la majorité veut reprendre la main, en donnant notamment des gages à droite. Utile, quand celle-ci est ma-

joritaire au Sénat, qui va bientôt lui aussi la voter. « Nous ne voulons pas réprimer la liberté d'opinion, la liberté d'aller et venir, la liberté de croire ou de ne pas croire », tentait hier de rassurer Édouard Philippe devant la représentation nationale. Le président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, expliquait quant à lui que, s'il était saisi, le Conseil s'interrogerait pour « savoir si tel ou tel article relève d'une loi anti-casseurs ou d'une loi anti-manifestants ». ■

par Grégory Marin





Durer lead

Après l'acte XIII, la grève pour étendre le mouvement ?

Jaune, rouge ou bicolore, la manif montre ses limites. Souvent ensemble, CGT et gilets jaunes s'emploient à organiser les colères sociales et à les faire déborder dans l'entreprise.

trois mois que ça dure, et rien n'y fait. Ni les petits reculs du gouvernement (gel de la hausse des taxes sur les carburants, hausse de la prime d'activité...), ni le « grand débat national » et les réunions marathons orchestrées par Emmanuel Macron largement diffusées sur les chaînes d'info, ni la violence de la répression policière (19 éborgnés, 5 mains arrachées...). Les gilets jaunes sont toujours là, moins nombreux sur les ronds-points dont ils sont désormais souvent expulsés, mais présents chaque samedi par dizaines de mille dans les manifestations. Les chiffres allégés du ministère de l'Intérieur (51 400 manifestants en France le 9 février contre 111 010 selon « le nombre jaune ») et le mépris du ministre Christophe Castaner, qualifiant les manifestations de « sorties rituelles », ne peuvent suffire à escamoter la colère populaire. Et, selon un sondage YouGov pour le HuffPost et CNews, réalisé les 30 et 31 janvier, 64 % des interrogés soutiennent toujours le mouvement (+2 points par rapport à début janvier) et 77 % estiment la mobilisation « justifiée » (+3 points).

Des liens se tissent avec les syndicats

Ce qui n'était pas évident au début – tant les gilets jaunes sont hétéro-

clites et se méfient des organisations – prend forme : des liens se tissent avec les syndicats (voir « HD » no 645). L'appel à manifestation et grève générale du 5 février, à l'initiative de la CGT, a été relayé par de nombreux groupes de gilets jaunes (300 000 participants dans toute la France, selon la CGT). Des deux côtés, le constat est fait : les revendications sur les salaires, les retraites, les minima sociaux, les services publics, la justice fiscale et sociale... sont les mêmes.

« Ce travail en commun impulse une dynamique », constate Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT, « face à la position très dure du gouvernement et du patronat, il faut s'inscrire dans la durée, gagner en nombre de manifestants comme de grévistes ». D'où l'idée des « Mardis de l'urgence sociale », des initiatives à la carte organisées localement, avant un nouvel appel national à la grève pour la mi-mars, à la fin du « grand débat ».

Dans les Bouches-du-Rhône, les premiers contacts avec les gilets jaunes datent de début décembre. « À partir de revendications claires – et sans passer sur les quelques propos auxquels on ne peut s'associer –, on se retrouve ensemble, car nous mangeons tous le même pain ! » explique le secrétaire général de l'UD CGT Olivier Mateu. Très vite d'ailleurs, les militants se rendent compte que de nombreux adhérents sont sur les ronds-points. « Nous avertirons les gilets jaunes de nos initiatives pour les Mardis, et, de notre côté, nous invitons nos adhérents à manifester le

samedi », poursuit Olivier Mateu, « il faut ancrer le mouvement, l'étendre, l'élever. Et pour cela gagner des grèves dans les entreprises ».

« toucher le patronat au portefeuille »

À Dunkerque (Nord), François Croquefer, de l'UL CGT, constate lui aussi que ce qui n'était « pas évident au départ » s'est tissé petit à petit, facilité là encore par la présence d'adhérents du syndicat chez les gilets jaunes. Et le dilemme est le même : « Depuis trois mois, les gilets jaunes font des choses que l'on n'arrive pas à faire. Mais ils disent : on ne peut pas faire grève... tout en étant conscients que durer sur les carrefours, ça n'aboutira pas si l'on ne parvient pas à toucher le patronat au portefeuille. » Les actions ciblées des Mardis, « tous en même temps » et « avec un côté médiatique pour faire prendre la mayonnaise », vont-elles débloquer la situation ?

En Seine-Maritime, la jonction s'est faite également très vite (voir page suivante). Dès le 30 novembre, devant Renault Cléon, des gilets jaunes ont participé à une action organisée par la CGT pour des hausses de salaire. « Il y a parmi les gilets jaunes beaucoup de salariés isolés loin des syndicats, des retraités en souffrance... C'est légitime d'être avec eux », estime Pascal Morel, secrétaire général de l'UD CGT. Dans le département, les Mardis vont s'appuyer sur les cahiers d'expression revendicative populaire, lancés par la confédération, et l'objectif est d'obtenir des entreprises que des salles soient mises à disposition des sala-

riés pour qu'ils participent à ce «vrai» grand débat, sur leurs heures de travail. En perspective, toujours, la grève. Depuis le 30 janvier, 70% des 110 salariés de Saipol (transformation des oléagineux) à Grand-Couronne ont arrêté le travail. Comment aller au-delà ?

une ligne unitaire et structurée

En Haute-Loire, le «tous ensemble» est déjà bien avancé. «Nous avons une ligne unitaire avec les autres organisations syndicales», explique Pierre Marsein, le secrétaire général

de l'UD CGT. Et la quasi-totalité des gilets jaunes du département ont vite compris qu'il fallait se structurer pour tenir et que, si les mots étaient différents, les syndicats se battaient aussi pour le pouvoir d'achat. L'appel à la grève et à la manifestation du 5 février était signé par la CGT, FO, la CFE-CGC, la CFTC, la FSU, Solidaires et les gilets jaunes. Résultat, 2 000 personnes en manif. «Si la mobilisation avait été aussi forte partout, cela aurait fait 600 000 manifestants dans toute la France», se réjouit Pierre Marsein, «mais, maintenant, il faut gagner les masses et

transformer le mouvement social des ronds-points en grève dans les entreprises». On compte ici sur les luttes permanentes. Dans ce département où l'emploi industriel est menacé et les services publics laminés, les grèves se succèdent (des aides à domicile de l'ADMR aux salariés du fabricant de matelas Copirel). Pourquoi pas ensemble ?

dsicot@humadimanche.fr

T ■

par Dominique Sicot





lead droit de manifester

La liberté de manifester, un droit à protéger

La proposition de loi dite « anti-casseurs » qui limite le droit de manifester repasse devant le Sénat le 12 mars, sur fond de répression policière accrue.

n une seule proposition de loi de huit articles, Emmanuel Macron aura réussi l'exploit de fissurer sa propre majorité parlementaire, désorienter certains de ses soutiens et fédérer contre lui tout ce que le pays compte de défenseurs des libertés publiques. Voté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 5 février, le texte visant officiellement à « renforcer et garantir le maintien de l'ordre public lors des manifestations » doit repasser de nouveau au Sénat à partir du 12 mars. L'article 2 prévoit de donner au préfet (et non à un juge indépendant) la possibilité d'interdire de manifestation toute personne constituant « une menace d'une particulière gravité pour l'ordre public ». Lorsqu'il existe « des raisons sérieuses de penser que la personne mentionnée (...) est susceptible de participer à toute autre manifestation concomitante sur le territoire national ou à une succession de manifestations », le préfet pourra lui « interdire de prendre part à toute manifestation sur l'ensemble du territoire national » pendant un mois au maximum. Nicolas Krameyer, responsable du programme liberté à Amnesty International, résume en termes plus crus : « Ce n'est plus la justice qui dira : "Cette personne est un danger en manifestation." Mais c'est le relais du pouvoir exécutif qui

pourra décider d'interdire à une personne de manifester. C'est une porte ouverte très claire à l'arbitraire. » (« Euronews » du 6 février)

Nul besoin de boule de cristal pour décrypter les intentions cachées d'Emmanuel Macron : en durcissant le ton, il cherche à incarner la défense de l'ordre public face à la « violence » de la rue afin d'engranger des voix dans l'électorat de droite. Le texte voté le 5 février s'inspire d'ailleurs très largement d'une proposition de loi portée en juin 2018 par Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat. S'il entrerait en vigueur, cela créerait un dangereux précédent. « Ce serait la première fois qu'on permettrait à une autorité administrative de prononcer une interdiction de manifester en "temps de paix", ou hors état d'urgence, souligne la chercheuse Vanessa Codaccioni, spécialiste de justice pénale. Beaucoup citent le précédent de la loi anti-casseurs de 1970, votée pour réprimer les manifestations maoïstes (et abolie par la gauche en 1981), mais cette loi ne prévoyait pas une telle interdiction. La vraie filiation du texte actuel est à rechercher du côté de l'état d'urgence, voté en novembre 2015 après les attentats du Bataclan. Il s'agit d'intégrer dans le droit commun des mesures dérogeant... »

Entre novembre 2015 et mai 2017, près de 700 interdictions de manifester avaient été prononcées par des préfets, visant prioritairement des militants écologistes et d'extrême gauche. À quoi pourrait servir la nouvelle loi ? Vanessa Codaccioni émet

une hypothèse : « Elle pourrait être largement utilisée à l'approche des 1er Mai, pour empêcher certaines personnes de manifester. Il ne faut pas oublier qu'à l'origine, Bruno Retailleau avait présenté son texte à la suite des violences survenues lors du 1er mai 2017. »

plus de 9 000 tirs de LBD

L'inquiétude des défenseurs des libertés publiques s'explique d'autant mieux que cette proposition intervient dans un contexte de répression policière accrue. Depuis le début du mouvement des gilets jaunes, plus de 9 200 tirs de LBD (lanceurs de balles de défense, similaires aux Flash-Ball) ont été comptabilisés, et les images de manifestants éborgnés tournent en boucle dans les médias. De quoi heurter jusqu'aux professionnels du maintien de l'ordre les plus aguerris. « Ce chiffre de 9 000 tirs est énorme, incompréhensible, pointe Bertrand Cavallier, général de gendarmerie à la retraite. La probabilité que l'ensemble de ces tirs aient été effectués dans les règles de sécurité est extrêmement faible. Précision de taille, ce ne sont pas les CRS qui font le plus usage des LBD, mais les détachements d'action rapide (DAR). Ces unités (constituées notamment de policiers de la BAC – NDLR) ne sont absolument pas formées au maintien de l'ordre. Elles jouent pourtant un rôle de plus en plus important sur le terrain. Je l'ai moi-même constaté lors d'une manifestation en janvier sur les Champs-Élysées. »

fin de la doctrine du « zéro mort »

L'utilisation par le pouvoir de ces unités à la gâchette facile s'inscrit vraisemblablement dans un changement de doctrine du maintien de l'ordre amorcé il y a une quinzaine d'années et accentué depuis, au risque d'isoler la France sur la scène européenne. «Jusqu'au début des années 2000, il y avait plutôt une volonté d'apaisement, explique Christian Mouhanna, président du Cesdip (Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales). Les gouvernements voulaient en finir avec les drames de la période précédente : c'est, par exemple, l'interdiction des voltigeurs (policiers à moto armés de matraque) après la mort de Malik Oussebine (manifestant tué par la police à Paris dans la nuit du 6 décembre 1986). Cette volonté du "zéro mort" n'obéissait pas seulement à des préoccupations humanitaires, il s'agissait aussi de limiter le nombre de martyrs !»

un pouvoir qui refuse de négocier

Cette page se tourne peu à peu au milieu des années 2000, sous l'ère Nicolas Sarkozy, sur fond de brouillage des repères traditionnels entre lutte contre les violences urbaines et gestion des manifestations. Les logiques d'affrontement priment à nouveau sur tout le reste. «Depuis quelques années, on voit des gouvernements afficher systématiquement leur refus de négocier avec la rue, reprend Christian Mouhanna. Ce qui est valable avec les gilets jaunes l'était aussi avec les opposants à la loi travail.

Le message pourrait se résumer ainsi : "Vous pouvez manifester autant que vous voulez, nous ne bougerons pas d'un iota." »

Cette «fermeté» du pouvoir abondamment mise en scène s'accompagne d'un usage de plus en plus massif d'armes «non létales» aux effets pourtant dévastateurs (lanceurs de balles de défense, grenades de désencerclement, etc.), bannies de la panoplie policière presque partout en Europe. À tel point que, aujourd'hui, plus personne ne songerait à vanter l'«excellence» française en matière de maintien de l'ordre, reposant en principe sur une utilisation graduée de la force et une volonté de «désescalade». «La spécificité française depuis novembre 2018, c'est surtout le nombre de blessés graves dans les rues, grince Fabien Jobard, chercheur au CNRS. À l'étranger, tous les spécialistes du sujet – qu'ils soient chercheurs ou policiers – regardent ce qui se passe en France les yeux écarquillés.»

l'illibéralisme façon macron

Juriste spécialisée dans les libertés publiques, Aline Daillère enfonce le clou : «Le maintien de l'ordre à la française, qui prévalait surtout dans les années 1980-1990, s'exportait beaucoup à l'étranger et faisait figure de modèle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'usage massif des LBD ou des grenades de désencerclement est totalement contre-productif car il ne fait que tendre la situation. À plus

long terme, cela risque d'accroître le fossé qui se creuse entre la population et la police. Beaucoup de gilets jaunes n'avaient jamais pris part à une manifestation avant l'année dernière et ignoraient tout de la dangerosité des armes utilisées par les forces de l'ordre. Ils sont en train de développer un sentiment d'hostilité – pour ne pas dire davantage – à l'encontre de la police.»

Entre usage immodéré d'armes bannies ailleurs et proposition de loi liberticide, la France va-t-elle finir par prendre le peloton de tête des «démocraties» européennes les plus hostiles aux manifestations ? «Il est difficile d'être catégorique sur le sujet, nuance Thomas Perroud, chercheur en droit public comparé, tant le rétrécissement de l'espace public s'est généralisé en Europe depuis plusieurs années. C'est une tendance de fond venue des États-Unis, qui ont été précurseurs en la matière. Il y a pourtant une spécificité française : l'interdiction de manifester a priori, contenue dans la proposition de loi anti-casseurs, conférerait au préfet, donc au politique, un pouvoir considérable.» Une «spécificité» dont les militants syndicaux, et plus largement les défenseurs des libertés publiques, se passeraient bien...

cboganda@humadimanche.fr

E ■

par Cyprien Boganda





contribution Celine Verzeletti CGT manifester

« ils tentent de nous empêcher de relever la tête »

Céline Verzeletti

secrétaire confédérale CGT en charge des libertés syndicales

«Une démocratie ne peut exister que dans le cadre de la séparation stricte des trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif. Pourtant, depuis plusieurs décennies et a fortiori depuis l'ère "Macron", nous observons des liaisons dangereuses et autres collusions entre les différents pouvoirs. En effet, la gouvernance à coups d'ordonnances, l'affaire dite "Alexandre B.", ou la gestion du maintien de l'ordre durant les manifestations sont des véritables cas d'école. La tentative de perquisition des locaux du journal Mediapart, commandée par le procureur, illustre aussi parfaitement l'ensemble des dérives.

C'est par et dans ce chaos magmatique institutionnel que naît la colère du peuple, lequel manifeste le samedi et agit autant qu'il le peut sur les lieux de travail afin de réclamer plus

de justice sociale, l'augmentation des salaires et une meilleure répartition des richesses. Effectivement, si la confusion des trois pouvoirs est bel et bien consommée depuis Macron, l'existence des liens plus qu'étroits entre son système de gouvernance et les capitaux financiers l'est aussi. Depuis plusieurs décennies, l'injustice s'est incrustée dans la société de façon prégnante, puis a fini par l'envahir. Mais, au lieu de répondre de façon politique aux attentes légitimes des citoyen-ne-s, les présidents de la République successifs et leurs gouvernements sortent les armes lourdes. La guerre est déclarée, ils tentent de nous empêcher de relever la tête, d'exprimer notre colère en luttant pour obtenir des conditions de vie et de travail dignes d'un pays pourtant très riche. Guerre des très riches contre les autres. Celle de l'avidité contre la dignité.

L'artillerie de guerre est diversifiée. Changement des doctrines du maintien de l'ordre basé depuis au moins 2016 (loi travail et autres manifestations) sur le répressif avec l'utilisation abusive des LBD, des grenades de désencerclement qui mutilent et

peuvent tuer : châtiments corporels infligés. Malgré nos recours, la collusion des pouvoirs empêche la justice et la démocratie de triompher.

À cet armement déjà excessivement punitif s'ajoute l'arsenal législatif puis pénal : répressions sur les militant-e-s, fichages, restriction très forte des droits collectifs et individuels inhérents aux libertés fondamentales constitutionnelles, dont le droit de manifester. En effet, si le texte de loi liberticide déjà voté par l'Assemblée nationale, était adopté définitivement, le concept de présomption de culpabilité prendrait la place de celui de la présomption d'innocence. Effectivement, une suspicion de trouble à l'ordre public suffirait au préfet, représentant du pouvoir exécutif, pour décider de nous supprimer le droit de manifester. Les pouvoirs seront annexés et agglomérés à l'Élysée. Cette loi est extrêmement dangereuse pour les libertés syndicales, pour l'ensemble des droits individuels et collectifs liés au droit de grève et d'expression. Ils n'ont peur de rien ! Nous non plus. » ■





Durer papier 2

François Boulo, l'avocat qui porte le gilet

«Je n'avais jamais eu d'engagement jusque-là, même pas délégué de classe!» avoue François Boulo. En quelques semaines, le jeune avocat rouennais est pourtant devenu une des figures des gilets jaunes de sa ville. Et bien au-delà. Sur les plateaux télé, de sa voix douce, avec ses airs de bon élève, il ferraille avec les ministres macronistes, dénonce «l'enfumage» du grand débat, et appelle à «la grève générale illimitée». «Je viens, d'une famille de tradition gaulliste, raconte-t-il. J'étais plutôt dans une idéologie néolibérale. Puis, vers 2012-2013, j'ai pris conscience que c'était une impasse. D'un côté, à cause du déficit et de la dette publics, on nous disait : il n'y a plus d'argent. Mais à ceux qui suggéraient de prendre l'argent là où il est, chez les riches, on répondait : non, ils vont partir!» Cet argument est vite devenu insupportable à celui qui avait choisi d'être avocat «pour aider les gens».

François Boulo va alors «mener un vrai travail en autodidacte», pour creuser cette histoire de dette, voir à qui profitent les intérêts, se plonger dans la lecture d'Emmanuel Tood, Frédéric Lordon, Paul Jorion ou les Économistes atterrés. Alors l'illusion Macron, il n'est jamais tombé de-

dans : «Dès qu'il a été élu, je m'étais dit que, six mois plus tard, la France serait dans la rue. Je me suis juste trompé d'un an, mais il était évident que ce serait une "cata", qu'il allait accroître la fracture sociale.» Dès le début, le jeune homme va donc s'impliquer dans le mouvement des gilets jaunes, avec «l'intuition très forte que cela allait dépasser la taxe carbone». Il passe chaque jour sur le rond-point de la Motte à Rouen, à la confirmation qu'il se passe quelque chose. «Mais au même moment, les avocats se mobilisent contre la réforme de la justice. Au départ, ma logique était d'inciter ma profession à rallier le mouvement. J'ai lamentablement échoué!»

La France dans la rue, une évidence

François Boulo va donc consacrer toute son énergie au rond-point. Il prend la parole dans des réunions publiques, explique qu'on n'est plus face au gouvernement Sarkozy ou Hollande, mais face à une armée LARREM aveuglée par son idéologie et tout entière dans la main du président ; que pour obtenir quelque chose, il va falloir geler l'économie. «Pour cela, il y a deux voies. Bloquer la consommation – les péages ou les centres commerciaux –, mais c'est illégal. Ou bloquer la production. La grève générale, c'est le seul moyen efficace, même s'il est douloureux

puisqu'on n'est pas payés, mais il faut le faire avant d'être tous saignés», précise-t-il.

La CGT, «je ne la connaissais pas du tout», avoue le jeune avocat. Pourtant, quand, dès le mois de décembre, un membre de son groupe décide de contacter le syndicat, il fait partie de la rencontre. «Et ça s'est bien passé. Nous convergeons sur les revendications sociales. Les gilets jaunes revendiquent en plus un changement institutionnel. L'idée n'est pas que les syndicats parlent à notre place ou nous à la leur. Mais de réunir toutes les énergies pour gagner face à des gens d'une surdité totale qui se moquent de tout le monde. On n'avait pas vu un tel mouvement depuis Mai 68 ! Il faut dépasser les querelles d'ego car il y a un intérêt supérieur à changer une politique qui ne profite qu'au 1% le plus riche. Je ne suis pas un syndicaliste, je n'ai pas de stratégie de grève générale et je comprends bien que ça ne se fait pas d'un claquement de doigts ! Mais il faut déjà mettre l'idée dans la tête des gens.»

d. s.

Du rond-point de la Motte, à Rouen, aux plateaux télé, cet avocat appelle à la grève générale illimitée. Mais reconnaît que ce n'est pas si simple... ■



EUROPE ET INTERNATIONAL



La Belgique frappée par une grève générale sur les salaires

L'appel à une journée de grève pour le pouvoir d'achat a été très suivi mercredi. Les syndicats dénoncent la politique de modération salariale.

Fermée pour cause de ras-le-bol général. La Belgique a tourné au ralenti mercredi après le succès de l'appel à la grève, sur les salaires, lancé par les trois grands syndicats du pays. Le mouvement a beaucoup touché les administrations et les services publics mais a aussi pris dans le privé, en Flandre comme en Wallonie. Dans la métallurgie et le textile, les syndicats évoquent même « du jamais-vu ». La chimie était aussi très touchée. Les transports ont été fortement perturbés, avec un train sur deux à l'arrêt en dépit d'un dispositif de service minimal. Première en Belgique, l'espace aérien a même été fermé toute la journée aux vols commerciaux.

Des hausses encadrées

La dernière grève générale en Belgique remontait à 2014. En écho aux « gilets jaunes » en France (qui en profitent pour tenter de se relancer au Plat Pays), son succès témoigne du malaise de nombreux travailleurs dans un pays frappé par la crise et la désindustrialisation cette dernière

décennie mais en voie de redressement. La croissance s'y est limitée à 1,4 % en 2018 mais le taux de chômage y est retombé sous 6 %, un point bas historique. Les syndicats (FGTB, CSC et CGSLB) réclament une hausse des salaires et des retraites dans le cadre des négociations interprofessionnelles qui viennent de commencer. Ils dénoncent une réforme du gouvernement Michel, qui encadre les discussions en fixant une hausse maximale afin d'éviter, au nom de la compétitivité, un dérapage par rapport aux voisins français et néerlandais. Elle a été fixée en janvier à 0,8 % pour 2019 puis 2020. Les syndicats espéraient le double. « On veut dire aux employeurs : 'On en a marre que vous gardiez tout le pognon' et aux politiques qu'ils doivent entendre les travailleurs », a expliqué à la RTBF Robert Vertenueil, leader de la FGTB.

Le patronat reste ferme

Le Premier ministre, Charles Michel, a déploré une « grève qui ne résout rien » et appelé les partenaires so-

ciaux à reprendre les discussions dès ce jeudi. Il a affirmé qu'avec l'indexation automatique des salaires à l'inflation en vigueur en Belgique, « cela nous donne une hausse salariale effective de 4,6 % ». Il a défendu son action en rappelant la création de 219.000 emplois ces quatre dernières années. Pieter Timmermans, leader du patronat belge (FEB), a, lui aussi, mis en avant les efforts déployés sur l'emploi et jugé que « les syndicats sont partis en grève sans avoir négocié ».

Ces tensions interviennent dans un contexte de grand flou politique, la coalition gouvernementale ne disposant plus de majorité parlementaire depuis le départ en décembre de la N-VA, le parti nationaliste flamand. Les syndicats menacent de nouvelles actions d'ici aux élections fédérales, fin mai.

Bureau de Bruxelles ■

par Derek Perrotte



Un jeune sur cinq dans le monde est déscolarisé, sans emploi ni formation

Dans un rapport consacré à l'emploi dans le monde, l'OIT recense environ 250 millions de jeunes déscolarisés, sans formation et au chômage.

Dans le jargon professionnel, on les appelle les NEET (« Neither in Employment nor in Education or Training »). Ce sont des jeunes déscolarisés, sans emploi ni formation.

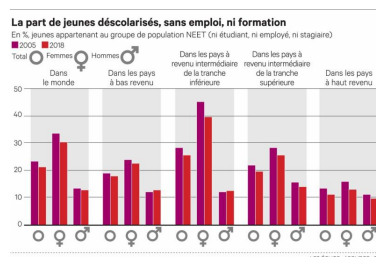
Selon le rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), publié mercredi, un jeune sur cinq, au niveau mondial, est dans cette situation. « En tout, cela représente 250 millions d'entre eux », témoigne Stefan Kühn, auteur principal du rapport. Entre 2005 et 2018, le pourcentage des NEET chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans n'a reculé que de 2,5 points, à 21,2 %. Aussi, pour l'Organisation basée à Genève, il est peu probable que l'un des objectifs de développement durable (ODD) adoptés aux Nations unies en septembre 2015 - à savoir la « réduction considérable » de la proportion de jeunes ayant ce statut d'ici à 2020 - sera manqué.

Trois millions en France

Aucun pays ne peut se targuer d'avoir obtenu de résultat significatif en la matière. Ni parmi les jeunes femmes ni parmi les jeunes hommes. De surcroît, les premières sont plus affectées par ce phénomène d'exclusion. « Dans le monde, 30 % des jeunes femmes et 13 % des jeunes hommes » appartiennent à cette catégorie en 2018.

Pour l'OIT, c'est un défi majeur dans la mesure où, à long terme, un taux

élevé de NEET constitue un gros handicap pour la croissance de l'économie. Frais de scolarité élevés empêchant les jeunes des pays émergents de suivre des études universitaires, découragement face aux difficultés d'entrer sur le marché du travail à l'instar de l'Italie, le tout dans un environnement où les employeurs estiment ne pas trouver les niveaux de qualification requis pour leurs besoins, bon nombre de facteurs expliquent le drame que vivent ces jeunes.



Selon les régions analysées, le constat diffère. La cinquantaine de pays répertoriés comme étant des pays émergents à faibles revenus, à l'instar de l'Inde, l'Indonésie, les Philippines ou encore le Kenya et l'Egypte, enregistre les plus mauvais résultats. L'écart entre la situation des jeunes femmes et des jeunes hommes y est le plus grand. Par exemple, en 2017, la proportion de jeunes femmes déscolarisées, sans emploi et sans formation, atteignait près de 32 % en Algérie et environ 35 % en Egypte. Dans ces deux pays, la proportion des jeunes hommes dans la même situation était inférieure de

10 points à celle des femmes. « Dans les pays pauvres, la situation est moins dramatique. Tous les membres d'une famille sont incités à travailler pour échapper à la pauvreté. Que ce soit dans le secteur informel ou à temps partiel », explique Stefan Kühn.

Autre constat de l'OIT : certains pays riches subissent une dégradation de leur situation. Au Canada, la proportion de NEET âgés de 20 à 24 ans a augmenté au cours de la dernière décennie, avoisinant les 15 % en 2016 (contre 13 % en 2006). Aux Etats-Unis, chez les jeunes diplômés du secondaire, en particulier chez les 16 à 19 ans, la proportion est passée de 8,2 % en 1998 à 12,4 % en 2014. Dans l'Union européenne, les Pays-Bas avec un taux de 3 % affichent la meilleure situation devant la Suisse et l'Allemagne (6 %). A contrario, l'Espagne, la Grande-Bretagne et la France (environ 11 %) sont loin derrière.

Récemment, l'OCDE avait révélé que l'Hexagone compte 3 millions de personnes âgées de 15 à 34 ans dans cette situation. Sur ce total, 40 % sont des jeunes issus de l'immigration. L'Insee, quant à lui, avance 2,85 millions de NEET entre 15 et 34 ans. Cela représente un taux d'inactivité de 18,1 % pour cette tranche d'âge. ■

par Richard Hiault





POLOGNE

Les arrêts maladie, seule solution pour faire grève

Policiers, enseignants, personnel judiciaire : les salariés polonais du secteur public revendiquent de meilleures conditions de travail.

—Gazeta Wyborcza Varsovie

Accablés par des zones de distribution trop grandes, des sacs trop lourds et des heures supplémentaires non payées, les employés de la poste polonaise se sont mis depuis lundi 28 janvier en arrêt maladie. Dans certains bureaux, 40 % des effectifs se sont fait porter absents, tandis qu'à Lewin Brzeski [une petite ville du sud de la Pologne], il n'y avait aucun facteur au travail. Ce n'est pas la première action de protestation des postiers, mais les précédentes n'avaient pas donné de résultat en dehors du licenciement de leurs leaders.

Si l'on admet que les gens se comportent de façon plutôt rationnelle dans leurs décisions professionnelles, c'est-à-dire qu'ils préfèrent travailler et gagner de l'argent plutôt que de prendre le risque de se faire virer, la multiplication des arrêts maladie nous en dit long sur les conditions de travail en 2018 et 2019, réputées être des années favorables aux salariés [en raison d'un taux de chômage actuellement inférieur à 4 %].

Employeurs intransigeants. Quand les entreprises ont commencé, il y a des années, à recourir massivement aux contrats de droit civil [formes d'emplois précaires reposant sur des contrats de prestation non assujettis au Code du travail], les représentants des employeurs ont ignoré

le caractère illégal de cette solution. *“Puisque le droit n'est pas bienveillant et que les contrats de travail ne sont pas flexibles, nous recherchons des moyens d'affronter les temps difficiles”*, expliquaient-ils. Aujourd'hui, les salariés empruntent une voie similaire.

Bien que les syndicats soient extrêmement faibles en Pologne, les licenciements de syndicalistes et les batailles judiciaires contre les revendications des travailleurs n'ont jamais été aussi durs.

Les entreprises publiques phares ne cachent même pas leur réticence à dialoguer avec le personnel. En l'espace d'un an à peine, la compagnie aérienne LOT a tenté de bloquer une grève par le biais des tribunaux et 67 manifestants ont été licenciés par e-mail. Chez PPL, la société de gestion des aéroports, le dialogue ne se porte pas beaucoup mieux. Quand un syndicat a commencé à présenter des revendications, il a reçu une facture implicitement dissuasive de plusieurs milliers de zlotys pour ses activités sur le terrain de l'entreprise.

De son côté, la semaine dernière, la poste polonaise a aimablement rappelé dans un message spécial à ses employés que critiquer l'entreprise sur Internet, qu'il s'agisse des conditions de travail ou des décisions de la direction, peut entraîner une résiliation du contrat de travail. La poste a déjà sur sa conscience de nombreux licenciements de manifestants. Quant à l'action de protestation de

septembre de 20 000 agents du secteur public, le gouvernement n'y a répondu que par l'ignorance.

C'est pourquoi les gens ont peur. Dans l'état actuel du droit, réussir à organiser une grève légale au sein d'une entreprise relève du miracle. En outre, participer à une grève, c'est ressentir la peur légitime de perdre son emploi, le stress et l'incertitude pesant sur l'avenir de la famille. Quand on gagne 2 000 zlotys par mois [500 euros], on n'a pas d'épargne. Personne ne manifeste par plaisir. Se mettre en arrêt maladie est moins dangereux, mais c'est surtout faisable. De la sorte, on ne s'affiche pas. C'est comme faire grève sans être présent.

Peur des licenciements. À l'issue d'années de luttes sans merci aux côtés des organisations de travailleurs, le mouvement syndical a été tellement affaibli que les salariés, qui n'étaient perçus que comme des coûts, ont de fait perdu les voies légales d'accès à la table des négociations avec les employeurs. Qui plus est, les dirigeants polonais rivalisent d'idées de plus en plus fantaisistes pour combattre les manifestations, comme l'interdiction judiciaire de la grève chez LOT.

Effrayés par les possibilités de licenciement, les travailleurs recourent donc aux méthodes qui leur sont accessibles et prennent des “L4” [du nom du formulaire polonais équivalent à l'avis d'arrêt de travail en

France]. Leur éventuel retour d'arrêt maladie et le rétablissement des voies normales de dialogue dépendent des employeurs – dans le cas présent, du gouvernement et des dirigeants d'entreprises publiques qu'il a lui-même nommés.

Cela en vaut la peine, car prouver l'illégalité des arrêts maladie des facteurs peut être difficile. Avec onze heures de travail physique sur le terrain pour 2 000 zlotys par mois, chacun d'entre eux a des problèmes de santé : des maux de dos, un état

d'épuisement, en passant par la dépression. ■

par —Adriana Rozwadowska Publié Le 1 Er février

